

Avis proposés par FO :



**Avis 1** : Le CHSCTA considère que la « doctrine sanitaire » contenue dans le guide ministériel n'est techniquement pas faisable. Le CHSCTA considère que la reprise le 11 ou le 18 mai est impossible si l'on veut assurer la sécurité et la santé des personnels.

Les gestes barrières ne peuvent pas être respectés dans la plupart des écoles et établissements : comment gérer les jeux collectifs dans les petites classes ? Que faire des élèves qui se mettent en danger ou mettent en danger leurs camarades ? Qui peut croire que les marquages au sol suffiront à gérer la circulation des élèves sans personnels pour surveiller ? Quel temps va prendre la mise en place de la distanciation sociale à la cantine, à l'entrée de l'école ou de l'établissement ? Comment mettre en place un lavage de main collectif dans des sanitaires trop petits ? Quel sera le temps consacré à l'enseignement au regard du temps qu'il faudra pour mettre en place tout ce protocole sanitaire ? Qui s'occupe de tout cela ? Quelle va être la responsabilité des enseignants s'ils ne peuvent pas faire respecter les gestes barrières dans leur classe ?

Pour 1 FSU 1 FO 2 UNSA

Contre

Abstention 3 FSU (car en partie avis 3 FSU)

**Avis 2** : Considérant que les masques chirurgicaux et les masques grands publics ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le code du travail, le CHSCTA demande la mise à disposition de tous les personnels amenés à fréquenter un service ou un établissement scolaire de masques FFP2.

Par ailleurs, le CHSCTA demande à être informé au plus vite du nombre de masques à disposition, de leur type et de leurs lieux de mise à disposition.

POUR à l'unanimité

**Avis 3** : Les personnels ayant à continuer à assurer la garde de leurs enfants doivent pouvoir continuer à bénéficier d'ASA. Pour le CHSCTA, la garde d'enfants à domicile et le « télétravail » ne sont pas applicables sans risques pour les personnels et leurs enfants. Nous demandons qu'une consigne claire soit donnée à ce sujet comme sur toutes les absences de personnel en cette période. Elle devra reprendre tous les cas de figure se présentant (personnes vulnérables ou vivant avec personnes vulnérables, personne ne souhaitant pas être exposées sur son lieu de travail....)

POUR à l'unanimité

**Avis 4** : Considérant que la carrière des personnels stagiaires ne saurait être impacté par la crise sanitaire actuelle, considérant que ces personnels effectuent avec autant de dévouement que les autres les tâches demandées dans le cadre de la « continuité pédagogique »,

considérant que le report de titularisation est une source de stress injustifiée, considérant que le report de titularisation conduirait à faire déménager sur leur nouvelle académie les personnels stagiaires du second degré, pendant l'été en pleine pandémie sans garantie de titularisation, le CHSCTA demande que les titularisations de ces collègues soient prononcées sans aucun retard au 1er septembre 2020.

POUR FSU et FO car risque psychosocial élevé pour ces personnels

Contre UNSA car même si d'accord pense que ça ne relève pas du CHSCTA

**Avis 5** : Le CHSCTA demande que soit respectée la circulaire Gille, concernant les congés des personnels administratifs et techniques de l'Éducation Nationale, qu'il soit rappelé que ces agents, actuellement en télétravail ou en ASA sont en activité et qu'il n'est donc pas possible de réduire leurs droits à congés.

Pour FO FSU

UNSA abstention